 Commune de Gevingey

 Site internet : <https://www.gevingey.com/>

Intramuros : télécharger l'application sur Play Store ou Apple Store

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JANVIER 2023**

**Etaient présents** : MM CAUZO Louis – RIBEIRO José – LEBRIS Cyril - BOIVIN Anthony - BONIN Paul – GUILLOT Jérôme -

**Absents excusés** : TIRTON Anne – WANCAUWENBERGHE Yoanna – BOSSU Sylvain – BOIVIN Jean-Claude

**Secrétaire de séance** : BOIVIN Anthony

**Pouvoirs** :

- BOIVIN Jean-Claude donne pouvoir à CAUZO Louis
- WANCAUWENBERGHE Yoanna donne pouvoir à BOIVIN Anthony
- TIRTON Anne donne pouvoir à LEBRIS Cyril
- BOSSU Sylvain donne pouvoir à RIBEIRO José

**Dates de convocation et affichage** : 16 janvier 2023

**1) Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2022**

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2) Délibération pour achat mobilier restauration et lave-vaisselle pour ALSH**

Dans le cadre du renouvellement du matériel vieillissant, le directeur de l'ALSH nous a adressé plusieurs devis :

- Pour l'achat de mobilier de restauration (chez Manutan Collectivités) :

- 1 petite table octogonale pour les maternels : 293.03 € HT
- 4 tables rectangles T6 pour les plus grands : 915.80 € HT
- 16 chaises T6 : 783.52 € HT

**Soit un total de 2 404.02 € TTC**

- Pour l'achat d'un lave-vaisselle professionnel (chez Manutan Collectivités) :

- 1 lave-vaisselle AX-50 230/50/1 1303180-Sammic (1 programme) : 2 105 € HT
- 1 lave-vaisselle UX-50 LITE LB 230/50/1 (pompe vidange) 1303218-Sammic (5 programmes) : 2 319 € HT

Ces achats sont subventionnés à hauteur de 80 % par la CAF.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à 9 voix Pour et 1 Abstention l'achat du mobilier de restauration ainsi que le lave-vaisselle à 2 319 € HT.*

#### **Délibération n°2023-001**

### **3) Délibération pour remplacement pneus avant du tracteur municipal**

Les pneus avant du tracteur municipal sont d'origine et n'ont donc jamais été remplacés.

L'employé municipal a demandé plusieurs devis auprès de la société Chevassu Accord à Poligny :

- 2 pneus Agribib Michelin : 1 740 € TTC
- 2 pneus Bridgestone : 1 632 € TTC
- 2 pneus Kleber : 1 296 € TTC
- 2 pneus Omnibib Michelin : 2 016 € TTC

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'achat et le remplacement de 2 pneus Bridgestone à 1 632 € TTC.*

#### **Délibération n°2023-002**

### **4) Délibération pour accepter la demande d'adhésion du SIVOS des Lacs au SICOPAL**

Le conseil Syndical du Syndicat Mixte Ouvert pour la Gestion de la Cuisine Centrale a délibéré en date du 13 décembre 2022 et accepté la demande d'adhésion du SIVOS des Lacs au SICOPAL.

Les communes adhérentes au SICOPAL doivent également se prononcer.

A défaut de délibération dans un délai de trois mois, la décision sera réputée favorable. La décision d'admission ne peut intervenir si plus d'un tiers des organes délibérants s'y oppose.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande d'adhésion du SIVOS des Lacs au SICOPAL.*

#### **Délibération n°2023-003**

### **5) Délibération pour accepter le nouveau programme d'animation de janvier à mars 2023 d'ABRAPA**

Suite au faible nombre de personnes fréquentant les ateliers ABRAPA, le Maire propose au conseil municipal de renouveler ces ateliers pour une durée de trois mois au rythme d'1 atelier/mois contre 2 ateliers/mois auparavant.

Les séances proposées sont les suivantes :

- Le jeudi 26 janvier 2023 de 14h30 à 16h30 : atelier créatif
- Le jeudi 23 février 2023 de 14h30 à 16h30 : cinéma ou RV
- Le jeudi 23 mars 2023 de 14h30 à 16h30 : atelier mémoire

Ces ateliers sont proposés pour un montant de 510 € TTC.

Un point sera effectué à l'issue de ces 3 mois afin de décider le renouvellement ou non de ces ateliers.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à 9 voix Pour et 1 voix Contre le renouvellement pour trois mois des ateliers ABRAPA.*

#### **Délibération n°2023-004**

### **6) Délibération pour accepter la partie avant-projet pour renouvellement du branchement pour l'eau potable à Montorient**

Suite à une demande du bailleur des terrains (Gaec Rosain) de modifier l'utilisation actuelle de son approvisionnement en eau pour son bétail, et notamment à un problème survenu il y a deux ans sur cette conduite, nous avons demandé au syndicat de Meute la Roche de réaliser un devis pour cette opération. Ce devis comprend également la possibilité de fournir l'eau potable à Montorient.

Le syndicat a été contraint de solliciter un bureau d'étude afin de chiffrer le coût de cette opération.

En raison du montant excessif de ces travaux et au vue de l'impossibilité d'obtenir des aides financières pour la réalisation de ces travaux, la commune, après concertation avec les Amis Montorientais, a décidé de ne pas donner suite à cette demande.

Néanmoins, les coûts du maître d'œuvre de la partie avant-projet doivent être payés (2040 € TTC).

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le règlement de la partie avant-projet de l'étude au maître d'œuvre.*

#### **Délibération n°2023-005**

#### **7) Délibération pour passage du PLU au PLUI**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est une véritable base d'un projet de territoire. Suite à la loi Climat et Résilience, il faudra atteindre d'ici 2040/2050 l'objectif national du « zéro artificialisation nette ». Aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée dans les zones 1AU des PLU et dans les zones constructibles des Communautés de Communes au 22 août 2027. Les personnes souhaitant davantage d'explications peuvent prendre rendez-vous avec le Maire.

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le passage du PLU au PLUI.*

#### **Délibération n°2023-006**

#### **8) Délibération suite demande de la Trésorerie pour paiement sortie ALSH**

Suite à une demande de la Trésorerie, le conseil municipal doit délibérer afin de valider le paiement de la sortie mini-camps au camping de Doucier de l'accueil de loisirs fin juillet 2022.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le règlement de cette sortie.*

#### **Délibération n°2023-007**

#### **9) Délibération pour octroi subvention Secours Catholique**

Une demande de subvention formulée le 20 décembre 2022 par le Secours Catholique a été adressée en mairie. Avant de proposer un montant, le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent verser une subvention au Secours Catholique.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 2 voix Pour et 8 voix Contre le versement d'une subvention. De ce fait, aucune subvention ne sera attribuée au Secours Catholique cette année.*

#### **Délibération n°2023-008**

#### **10) Délibération pour octroi subvention Secours Populaire**

Une demande de subvention formulée le 13 décembre 2022 par le Secours Populaire a été adressée en mairie. Avant de proposer un montant, le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent verser une subvention au Secours Populaire.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 3 voix Pour et 7 voix Contre le versement d'une subvention. De ce fait, aucune subvention ne sera attribuée au Secours Populaire cette année.*

#### **Délibération n°2023-009**

### **11) Délibération pour la cotisation à l'AMJ année 2023**

Un appel à cotisation a été adressé en mairie par l'Association des Maires du Jura (AMJ).

L'AMJ propose des formations de développement personnel, de management, numérique, financées par le droit individuel à la formation des élus (DIFE). Cet appel à cotisation comprend la part Association des Maires de France (AMF) et AMJ qui intègre le pack formation.

Le montant de la cotisation pour l'année 2023 s'élève à 252 €.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le paiement de la cotisation.*

**Délibération n°2023-010**

### **12) Délibération pour octroi subvention association Valentin Haüy pour les aveugles et malvoyants**

Une demande de subvention formulée le 28 novembre 2022 par l'association Valentin Haüy a été adressée en mairie.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de verser une subvention de 50 € à cette association.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 8 voix Pour et 2 voix Contre le versement d'une subvention de 50 € à l'association Valentin Haüy.*

**Délibération n°2023-011**

### **13) Délibération pour octroi subvention association Sclérose en Plaques**

Une demande de subvention formulée le 20 octobre 2022 par l'association Sclérose en Plaques a été adressée en mairie.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de verser une subvention de 50 € à cette association.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 6 voix Pour et 4 voix Contre le versement d'une subvention de 50 € à l'association Sclérose en Plaques.*

**Délibération n°2023-012**

**Le Maire rappelle que toutes les demandes de subvention 2023 doivent être adressées en mairie avant fin mars 2023.**

### **Questions diverses**

#### **a) Invitation d'ECLA pour participer au chantier participatif de plantation d'une haie champêtre sur un terrain d'ECLA à Courlans**

Le chantier de plantation d'une haie bocagère à Courlans est prévu le mercredi 22 février 2023 à 9h Courlans, à l'angle de la rue du Chalet et de l'avenue de Chalon (hameau de Chavanne).

Si vous souhaitez participer, merci de vous faire connaître en mairie.

#### **b) Note pour les propriétaires de chiens**

Selon l'article R632-1 du Code Pénal : « Les déjections canines doivent être ramassées dans tous lieux publics, trottoirs, espaces verts, jeux pour enfants... En cas de non-respect de cette interdiction vous pouvez être amené à payer une amende de deuxième classe de 35€. Selon l'article R633-6, une contravention de troisième classe peut aussi être donnée. »

La Municipalité précise qu'elle va passer à la phase de répression pour les personnes concernées.

**c) Dématérialisation du Procès-Verbal du Conseil Municipal**

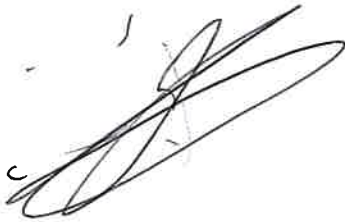
Vu le nombre important d'habitants ayant réalisé le recensement sur Internet, nous n'avons pas la visibilité sur les adresses mails.

La Municipalité souhaite davantage adresser les procès-verbaux par voie électronique, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser un mail à [mairie.gevingey@wanadoo.fr](mailto:mairie.gevingey@wanadoo.fr) avec dans l'objet « NOM/Prénom » afin de pouvoir vous les envoyer.

Notre objectif étant de diminuer au maximum les impressions papier.

La séance est levée à 19h20.

Le Secrétaire de Séance,  
BOIVIN Anthony



Monsieur le Maire,  
CAUZO Louis

